



LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

CARTE CB VISA PREMIER

Il y a toujours des avantages à être Premier

Ce qu'il faut savoir . . .

PRINCIPE

La carte CB Visa Premier renferme toutes les caractéristiques d'une carte internationale en y ajoutant des services premium : des facultés de paiement et de retrait étendues grâce à la puissance du réseau mondial de Visa, des garanties d'assistance et d'assurance renforcées pour vous et votre famille dans vos voyages et vos loisirs, et des services haut de gamme pour faciliter votre quotidien.

CARACTERISTIQUES

RESEAUX D'ACCEPTATION



CB : retrait et paiement en France



Visa : retrait et paiement en France et à l'international

DE L'ARGENT DISPONIBLE IMMEDIATEMENT EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Avec votre carte CB Visa Premier, vous retirez à tout moment jusqu'à 1 500 € ou la contre-valeur en devises, par semaine, dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB). Les guichets automatiques du Crédit Mutuel et du CIC vous délivrent jusqu'à 1 500 € par jour et vous permettent d'effectuer vos opérations du quotidien : consultation de solde, virements...

DES ACHATS EN TOUTE SIMPLICITÉ EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Avec votre carte CB Visa Premier, vous réglez jusqu'à 8 000 € cumulés par mois dans les établissements affichant les logos CB ou Visa. Pour vos achats en ligne, choisissez des sites marchands sécurisés et suivez le protocole d'authentification du CIC.

POSEZ, PAYEZ, C'EST REGLE



Repérez ce sigle sur votre carte et chez votre commerçant, payez sans contact vos achats de moins de 30 € pour gagner en rapidité et simplicité !

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

02/05/2018 document non contractuel

DEBIT IMMEDIAT / DEBIT DIFFERE

Véritable choix de gestion de votre budget, la carte CB Visa Premier vous permet d'opter pour :

- **Le débit immédiat** : le montant de chaque paiement est débité directement et intégralement de votre compte. Votre carte porte la mention DEBIT.
- **Le débit différé** : le montant total de vos paiements est débité sur votre compte chaque fin de mois. Votre carte porte la mention CREDIT.

DIFFERE PLUS

Un service optionnel, inclus gratuitement dans votre carte CB Visa Premier, vous permet de régler en 3 fois sans frais vos achats importants jusqu'à 3 000 €, au-delà d'un seuil que vous choisissez (supérieur à 300 € minimum). Dans Filbanque, vous pouvez aussi sélectionner vous-même les opérations supérieures ou égales à 300 € que vous voulez régler en 3 fois sans frais.

AVANTAGES

UNE PROTECTION LORS DE VOS DEPLACEMENTS

Pour vous et votre famille, qu'ils vous accompagnent ou non, vous bénéficiez de prestations d'assistance et d'assurance, notamment en cas de maladie, d'accident ou de décès.

- **L'assistance médicale** : A tout moment, en France et à l'étranger, vous bénéficiez ainsi que votre famille, de l'assistance médicale rapatriement. Votre véhicule est rapatrié par un chauffeur de remplacement si nécessaire.
- **La garantie frais médicaux / hospitalisation** : Elle couvre toute votre famille jusqu'à 156 000 € pour les frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger. La visite d'un membre de la famille est prise en charge.
- **L'assistance juridique à l'étranger** : Pour vous défendre, vos frais d'avocat (jusqu'à 3100 €) et une caution pénale (jusqu'à 16 000 €) vous sont avancés. En cas de dommages causés à des tiers, la responsabilité civile à l'étranger vous couvre jusqu'à 2 Millions d'Euros.

L'ASSURANCE VOYAGE EST INCLUSE

En réglant tout ou partie de votre titre de transport, votre séjour ou même votre location saisonnière avec votre carte CB Visa Premier, vous bénéficiez automatiquement des garanties d'assurance voyage.

- **L'assurance accidents de voyage** : Si vous vous déplacez en transport public ou en voiture de location, vous êtes couvert jusqu'à 310 000 € en cas d'invalidité grave ou de décès (distance supérieure à 100 km du domicile ou du lieu de travail habituel).
- **L'assurance annulation / interruption de voyage** : Vous êtes couverts jusqu'à 5 000 €, en cas de maladie ou accident survenant avant le départ ou pendant votre séjour.
- **L'assurance retard d'avion et de train** : Vos frais en cas de retard d'avion ou de train sont pris en charge (repas et rafraichissements, hôtel et transferts, modification du titre de transport...).
- **L'assurance perte, vol, détérioration de bagages** : Vos bagages confiés à un transporteur public sont assurés pour un montant maximal de 850 €.
- **Dommages aux véhicules de location** : A condition que la réservation ait été faite avec votre carte Visa Premier, les réparations ou le montant de la franchise sont pris en charge.

SPECIAL SKI

En cas d'accident lors de vos loisirs Neige et Montagne, votre carte CB Visa Premier prend en charge les frais de secours sur piste. En cas d'incapacité de pratiquer le ski, les forfaits de remontée mécanique et les cours non utilisés sont remboursés. Vous êtes indemnisé si vous brisez votre matériel ou celui que vous avez loué.

L'ASSURANCE ACHAT A DISTANCE

Une garantie en cas de livraison non conforme ou non livraison lors d'achat sur Internet, jusqu'à 1 500 € par évènement et 3 000 € par année civile.

Consultez la notice d'information sur www.cic.fr ou en agence pour connaître le détail des prestations et leurs conditions de prise en charge

LES AVANTAGES PREMIER

Connectez-vous au site visapremier.fr et profitez d'avantages exclusifs auprès d'enseignes de renom négociés pour vous dans les domaines du Voyages, des Loisirs, du Shopping et de l'Art de vivre...

SERVICES

VOTRE ESPACE CARTE

Prenez la main sur votre carte !

Depuis votre Espace Personnel sur le web et sur l'application mobile, découvrez un Espace entièrement dédié à la gestion de vos cartes : Fonctionnalités, plafonds, historique des dépenses, détail des garanties... Consultez les informations détaillées et paramétrez votre carte en ligne.

UN NUMERO UNIQUE

Pour une demande d'assistance, une déclaration d'assurance et l'ensemble des services de votre carte CB Visa Premier, une plate-forme téléphonique est à votre disposition 24h/24, 7j/7 en appelant le numéro figurant au dos de la carte :

03 88 39 85 61 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

LE CONSEIL DU CIC

PROFITEZ DU MEILLEUR DE LA BANCASSURANCE AVEC UN CONTRAT PERSONNEL GLOBAL

Souscrivez-votre carte dans le cadre d'un contrat personnel global qui regroupe par exemple :

- Votre compte courant
- Une garantie des moyens de paiement Assur-Carte Assurance du quotidien qui couvre la perte ou vol de vos moyens de paiement, les frais de remplacement de vos clés et serrures, télécommandes de votre habitation ou de votre véhicule ainsi que vos papiers officiels perdus ou volés simultanément, la garantie du meilleur prix qui rembourse la différence de prix pour un bien identique constaté dans les 30 jours suivant l'achat...
- Filbanque, la banque en ligne 24h/24 en accès illimité sur internet et appli mobile
- Le service Alerte CIC qui vous alerte par e-mail et/ou SMS des événements se produisant sur votre compte
- Et bien plus...

EN CAS DE PERTE, DE VOL, D'UTILISATION FRAUDULEUSE DE VOTRE CARTE OU DE SES DONNEES, OU SI VOTRE CARTE N'EST PAS RESTITUEE LORS D'UN RETRAIT, FAITES IMMEDIATEMENT OPPOSITION :

- depuis la France : 03 88 39 85 78 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- depuis l'étranger : 00 33 3 88 39 85 78 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- depuis votre espace client (application ou internet), dans la rubrique « Cartes » / « Opposition carte ».

une confirmation de votre opposition pourra vous être demandée.

En cas de vol de votre carte, nous vous conseillons de déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. A l'étranger, contactez les autorités consulaires ou la police pour déclarer le vol.

Autres informations précontractuelles

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment.

En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.

Le contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez y mettre fin à tout moment par courrier recommandé avec avis de réception adressé à la banque moyennant un préavis de 30 jours. La cotisation sera calculée prorata temporis.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence/caisse et sur le site internet de la banque www.cic.fr.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : CIC 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- Dans un premier temps, à votre agence.
- Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées.
- Dans un troisième temps, si vous êtes un consommateur et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC : via son site internet : www.lemediateur-cic.fr gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à M. le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur www.cic.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Les garanties attachées à la carte sont détaillées dans les notices d'assistance et d'assurance disponibles en agence ou sur www.cic.fr. Assurance : ACM IARD S.A. Assistance : AGA INTERNATIONAL, MONDIAL ASSISTANCE France